

Le 16 décembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, CHAPOT, MONTET-FRANC, MOINE, CEYTE, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame DUMAZET, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Saint-Etienne Tourisme et Congrès – Convention de partenariat relative au dispositif « Saint-Etienne City Card » pour le Château de Bouthéon

Monsieur le Maire expose que Saint-Etienne Tourisme et Congrès, dans le cadre de sa mission de développement du tourisme individuel sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, propose depuis 2015 la Saint-Etienne City Card.

Il ajoute qu'il s'agit d'une carte prépayée ou en format dématérialisé par un QR Code, vendue sur plusieurs formules de durée.

Il explique que l'objectif de cette opération est à la fois de promouvoir les principales attractions touristiques du territoire de Saint-Etienne Métropole et d'en faciliter l'accès aux touristes. Le but est également de générer des nuitées sur le territoire et de développer un nouvel outil pour rendre la promotion vers les cibles locales et extérieures au territoire plus performante, plus visible et plus lisible.

Aujourd'hui, la plupart des sites culturels et patrimoniaux de la Métropole font partis de ce dispositif.

Monsieur le Maire indique que le Directeur du Château de Bouthéon souhaite s'associer à cette opération qui comprend les engagements suivants :

- 50% de remise sur les entrées en plein tarif pour les porteurs de la Saint-Etienne City Card en cours de validité. Ces entrées sont facturées chaque trimestre à l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole, le porteur du pass touristique accédant « gratuitement » à la visite du château et de son parc.
- Gratuité pour les personnes munies d'une Saint-Etienne City Card VIP (journalistes, tour-opérateurs, institutionnels, partenaires...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241217-2024-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



- Réduction de 10% sur les articles vendus en boutique, hors livres, pour les détenteurs d'une Saint-Etienne City Card en cours de validité.

Il précise que la convention proposée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, pourra être renouvelée par tacite reconduction à la fin de chaque période annuelle.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative au dispositif « Saint-Etienne city card » pour le site touristique Château de Bouthéon, avec l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole et Congrès, aux conditions susmentionnées, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent à ce dispositif, avenant compris.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 décembre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

